



Résiliation abonnement salle de sport

Par **bibi1982**, le **12/06/2009** à **17:13**

Bonjour,

Nous nous sommes inscrites avec mon amie dans la salle de sport Fitness First à Bordeaux en septembre 2008, cette nouvelle salle a ouvert en retard en décembre 2008...

Mon amie a déménagé à Beauvais dans le département 60 à cause de la mutation de son mari, donc comme elle ne travaillait pas elle a envoyé un justificatif qui était le certificat de mutation établi par l'employeur de son époux. Nous avons chacune établi 5 chèques de 127€ qui s'encaissent tous les 2 mois.

Malgré le fait qu'elle ait envoyé ce justificatif accompagné d'un courrier explicatif, en lettre recommandée avec accusé de réception, en janvier, 1 mois avant son départ comme demandé par la salle, la salle continue à encaisser les chèques et ce depuis le mois de février. Ils ont d'abord encaissé 2 chèques de 127€ le 4/02/09 le même jour!! soit 254€, 1 chèque de 127€ le 19 mars 2009 et un chèque de 127€ le 19 mai 2009. Il reste encore 1 chèque qu'ils doivent encaisser en juillet.

Après plusieurs appels au siège, la responsable a rétorqué que son contrat ne s'appliquait pas à cette situation comme elle a pris un engagement sur un an, elle ne peut pas résilier son contrat, ils ne peuvent rien faire. Or, d'après les conditions générales du contrat adhérent que l'on a signé il est stipulé que le préavis commence à courir à compter du lendemain de la réception du courrier d'abonnement envoyé en recommandé... Le préavis prendra effet lors du prochain prélèvement bancaire.

C'est incompréhensible, j'ai lu et relu le contrat à aucun moment il est écrit que certains contrats ne rentrent pas dans les clauses de résiliation. Comment doit-elle procéder pour récupérer son chèque pour en finir? Le club est-il dans son bon droit?